Emploi des seniors : le rapport qui tire la sonnette d'alarme

latribune.fr/economie/france/emploi-des-seniors-deux-senateurs-tirent-la-sonnette-d-alarme-829981.html

Par Grégoire Normand | 07/10/2019, 15:28 | 968 mots

Âge de départ, pénibilité, régimes spéciaux... Alors que les signes d'inquiétude se multiplient chez les Français quant à l'avenir de leur retraite, le chef de l'État a précisé les contours de la réforme portée par l'exécutif en fin de semaine dernière devant un public composé d'abonnés du journal local *La dépêche*. Le président, qui veut mettre fin aux 42 régimes spéciaux, s'engage dans une réforme hautement explosive.

Accompagné du haut commissaire Jean-Paul Delevoye, le chef de l'État a expliqué que "*l'âge légal de départ "en dessous duquel il n'est pas possible de partir" (hors carrières longues) sera maintenu à 62 ans. Mais il y aura aussi "un âge, que dans le débat, on doit définir",* qui donnera droit à une retraite complète, sans décote.

De nombreuses professions ont commencé à battre le pavé au mois de septembre et les appels se multiplient pour la journée du 8 octobre. En parallèle, deux sénateurs, René Paul Savary (Les Républicains) et Monique Lubin (Parti socialiste) viennent de brosser un tableau alarmant de la situation des seniors sur le marché du travail dans un rapport. Pour la majorité au pouvoir, le chômage de longue durée des personnes les plus âgées reste un point noir du marché du travail français.

Des réformes pour inciter à travailler plus longtemps

La multiplication des réformes depuis 25 ans a abouti à un allongement de la durée de cotisation pour bénéficier d'un taux plein. La loi de 2003 a introduit notamment un système "incitatif" pour travailler au-delà de l'âge légal avec la surcote ou la décote qui permet de majorer ou minore une pension. La réforme de 2010, menée sous Nicolas

Sarkozy, a mis en place un recul de l'âge de départ à la retraite de deux ans passant de 60 à 62 ans. Ces différentes mesures ont eu des répercussions sur l'âge de départ effectif des seniors à la retraites. *"Alors qu'il était de 61 ans en 2005, l'âge effectif moyen de départ à la retraite est de 62,5 ans en 2017 pour l'ensemble des régimes. Ce niveau rejoint celui du début des années 1980",* expliquent les deux élus. Dans le même temps, les différentes réformes ont également contribué à mettre fin à des dispositifs de préretraite et des exemptions de recherche d'emploi.

Un chômage de longue durée plus marqué

Les seniors sont particulièrement frappés par le chômage de longue durée (au delà d'un an). En 2018, 37,8% des demandeurs d'emploi ayant plus de 50 ans étaient inscrits à Pôle emploi depuis plus de deux ans contre 22,3% pour l'ensemble des inscrits. Les plus de 50 ans rencontrent de grandes difficultés pour sortir des listes de l'opérateur public. Ainsi, la proportion de personnes qui sortaient de Pôle emploi chez les plus de 50 ans était de seulement 1,6% contre 3,8% pour les 25-49 ans.

Plus de seniors dans le "halo du chômage"

La trajectoire des seniors sur le marché du travail est parfois marquée par de multiples obstacles. La perte d'un emploi peut les mener dans des situations très chaotiques *"avec une exclusion de l'emploi souvent définitive".* Pour illustrer ce propos, les sénateurs ont rappelé que, dans le parcours des demandeurs d'emploi, les seniors étaient particulièrement concernés par **le "halo du chômage"**. Cette notion, souvent mal connue, **regroupe les personnes qui ne sont même plus inscrites à Pôle emploi,** soit parce qu'elles ne recherchent pas d'emploi par découragement, soit parce qu'ils ne sont pas disponibles rapidement pour travailler ou n'y trouvent pas un intérêt financier.

Des freins à l'emploi toujours pesants

L'accès et le maintien dans l'emploi des catégories les plus âgées représentent parfois un calvaire. L'un des arguments avancés par les deux membres de la commission des affaires sociales au palais du Luxembourg est que les prétentions salariales seraient trop élevées, *"en décalage avec ce que les employeurs sont disposés à proposer".* Outre la question du salaire, ils soulignent également le poids des représentations chez les recruteurs et les dirigeants à l'égard de cette catégorie d'actifs.

> *"La France est particulièrement touchée par la défiance vis-vis des seniors, en particulier chez les managers."*

Un recours plus rare à la formation professionnelle

Les difficultés des seniors sur le marché du travail peuvent s'expliquer par un plus faible recours à la formation professionnelle chez les 55-64 ans. Pour cette dernière catégorie, le ratio des personnes ayant suivi une formation professionnelle au cours des 12

derniers mois a atteint 35%, selon de récentes chiffres de l'Insee. À titre de comparaison, cette proportion s'élève à 60% chez les 25-34 ans, 59% chez les 35-44 ans et 50% chez les 45-54 ans.

> *"Dans un contexte d'évolution rapide des technologies et des organisations productives,* ***l'accès à la formation professionnelle continue apparaît de plus en plus comme une condition du maintien de l'employabilité*****"**, indiquent les deux auteurs.

Une explosion de la durée moyenne des arrêts maladie

La durée des arrêts maladie augmente fortement avec l'âge. D'après les statistiques présentées dans le document parlementaire, la durée moyenne des arrêts maladie est de 75 jours chez les plus de 60 ans alors que la moyenne, toutes catégories confondues, est de 35 jours. Surtout, il y a un écart considérable (19 points) entre la catégorie de 55-59 ans et celle des plus de 60 ans (75%). Tous ces éléments ne devraient pas faciliter la tâche de l'exécutif qui tente de défendre sa réforme coûte que coûte face à une opinion parfois hostile.